

## Commission "Aide aux projets" du F. S. D. I. E.

### Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

#### Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2013

**Etaient présents :** Bénédicte DELAUNAY : vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et la diversité ; Maximilien BULLETT : vice-président étudiant du C.E.V.U. ; Thomas THUILLIER : vice-président délégué à la vie associative ; Marianne COUTURIER : responsable du Service Culture -Animation-Vie associative du C.R.O.U.S. ; Christine MAISONNEUVE : responsable du bureau Vie de l'étudiant du S.E.V.E. ; Jérôme GOUIN : représentant des étudiants élus du C.E.V.U. ; Florent BERCHER, Thomas BAUDART et Dorian PELUSO : représentants des associations étudiantes ; Emmanuelle FARGUES : directrice de la Formation et responsable du S.E.V.E. ; Sébastien BOYER : Directeur de la vie étudiante ; Christine JUSSEAUME : bureau Vie étudiante du S.E.V.E.

**Excusés :** Mélanie THONGSITH et Mathieu CLUZEL : représentants des étudiants élus du C.E.V.U. ; Lorélia EVRILLUS et Gaëtan MELLINGER : représentants des associations étudiantes.

**Absents :** Louis FOURNIER et Mayliss DAHURON : représentants des étudiants élus du C.A. ; Arnaud LECOFFRE, Tristan LEVILLAIN et Okana Rodrial NGANDZIEN : représentants des étudiants élus du C.E.V.U. ; Martine DELORD : représentante de la ville de Blois ; Joël AGEORGES : représentant du Conseil Général.

Le montant des crédits après la commission du 30 mai 2013 était de 73 519 € auxquels il faut rajouter 11 728 € de remboursement concernant des projets annulés ou trop subventionnés au vu des bilans. Le solde s'élève donc à 85 247 €.

La matinée a été entièrement consacrée à l'audition des associations dont les demandes de subventions sont supérieures à 1 000 €.

La commission a ensuite examiné l'ensemble des projets, soit 57 projets présentés par 21 associations.

La commission attribue des subventions à 33 projets associatifs, les 24 autres projets sont rejetés par la commission.

Le montant total des attributions s'élève à 32 367 € duquel il faut déduire 185 € (les bilans de l'association APNE font apparaître un trop perçu, nous allons donc demander le remboursement duquel nous déduisons les subventions accordées aujourd'hui).

Le montant effectif des attributions est donc de 32 182 €.

Ces décisions sont prises à l'unanimité par la commission.

Le montant du solde du F.S.D.I.E pour l'aide aux projets s'élève donc à 53 065 € en cette fin d'année civile.

Il est proposé aux membres de la commission d'octroyer 30 000 € pour l'aide à la mobilité étudiante et 7 000 € à l'association des Halles de Rabelais dès que celle-ci aura élu son nouveau bureau (A.G. le 18 novembre 2013) et fourni au S.E.V.E. ses bilans concernant l'année universitaire 2012-2013.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les membres de la commission.

La Vice-Présidente chargée de la vie étudiante,  
du handicap, de l'égalité et la diversité



Bénédicte DELAUNAY